



VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1102

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION SUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN
FINANCIER AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL RELATIVEMENT AUX CRITÈRES
D'ADMISSION À UN SOUTIEN**

**Avis de motion donné le 8 mars 2017
Adopté le 22 mars 2017
En vigueur le 24 mars 2017**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'agglomération sur le Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial afin notamment d'alléger les critères d'admission applicables aux sociétés de développement commercial qui désirent se prévaloir d'un soutien financier.

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1102

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL RELATIVEMENT AUX CRITÈRES D'ADMISSION À UN SOUTIEN

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 6 du *Règlement de l'agglomération sur le Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial*, R.A.V.Q. 802 et ses amendements, est modifié par le remplacement du paragraphe 3°, par ce qui suit :

« 3° avoir un budget de fonctionnement traduisant la volonté de la société de développement commercial de réaliser son plan d'action; ».

2. L'article 7 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Service du développement économique de la ville » par « Service du développement économique et des grands projets de la ville ».

3. Le paragraphe 9° de l'article 8 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Service du développement économique » par « Service du développement économique et des grands projets ».

4. Le paragraphe 3° de l'article 9 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Service du développement économique » par « Service du développement économique et des grands projets ».

5. L'article 10 de ce règlement est remplacé par ce qui suit :

« **10.** Un comité d'analyse est formé de membres du Service du développement économique et des grands projets. ».

6. L'article 12 de ce règlement est modifié, par le remplacement du paragraphe 1°, par ce qui suit :

« 1° la qualité de la stratégie de développement en regard de la situation économique du district et de la société de développement commercial. ».

7. L'article 15 de ce règlement est remplacé par ce qui suit :

« **15.** Le montant de la subvention du programme correspond à 100 % du budget de cotisation des membres du district, adopté lors de l'Assemblée générale annuelle, et ce, jusqu'à un montant maximal de 50 000 \$ par année. ».

8. L'article 23 de ce règlement est abrogé.

9. Ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « l'Annexe I : Formulaire de demande d'aide » par « l'Annexe I : Formulaire de demande de soutien financier aux sociétés de développement commercial », de l'annexe I du présent règlement;

2° le remplacement de « l'Annexe II : POSTES BUDGÉTAIRES » par « l'Annexe II : MODÈLE DE RÉOLUTION », de l'annexe II du présent règlement.

10. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 9)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUX
SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

**Formulaire de demande de soutien financier
aux sociétés de développement commercial**

Date de réception de la demande (réservé à l'administration)	
---	--

Annexe 1	
1. Renseignements sur l'organisme requérant	
Nom de l'organisme	
Adresse complète	
Adresse (suite)	
Code postal	
Téléphone	

2. Personne contact (suivi de la demande de financement)	
Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Adresse courriel	

3. Renseignements sur la demande	
Montant de la demande	

4. Documents à joindre au formulaire de la demande
<p>Toute demande de financement doit être accompagnée des documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Le formulaire de demande de financement dûment signé; <input type="checkbox"/> Une stratégie de développement commercial sur 3 à 5 ans de la société de développement commercial; <input type="checkbox"/> Un plan d'action détaillé avec des objectifs mesurables pour l'année de la demande de subvention de la société de développement commercial; <input type="checkbox"/> Le budget de fonctionnement de la société de développement commercial; <input type="checkbox"/> Une liste des administrateurs composant le conseil d'administration de la société de développement commercial au 1er janvier de l'année de la demande de subvention; <input type="checkbox"/> Les dates prévues des réunions du conseil d'administration de la société de développement commercial pour l'année de la demande de subvention; <input type="checkbox"/> Une résolution du conseil d'administration de la société de développement commercial, respectant la forme prescrite à l'annexe II du présent règlement et autorisant la société de développement commercial à dépenser la subvention pour l'embauche d'une ressource à temps plein dont le mandat consiste à mettre en œuvre le plan d'action annuel de la société de développement commercial; <input type="checkbox"/> Une copie de l'acte d'incorporation et des règlements généraux de la société de développement commercial. <p>À compter de la seconde demande de subvention, les informations et les documents suivants sont également requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Un bilan de l'année précédant celle de la nouvelle demande de subvention de la société de développement commercial et précisant les résultats obtenus en regard objectifs inscrits dans le plan d'action de l'année précédente <input type="checkbox"/> Les états financiers de l'année financière précédant la nouvelle demande de subvention de la société de développement commercial, vérifiés par un comptable agréé, adoptés par le conseil d'administration; <p>Toute autre information jugée pertinente par le Service du développement économique pourra vous être demandé</p>

ANNEXE II

(article 9)

MODÈLE DE RÉOLUTION

ANNEXE 2

INSCRIRE LE NOM DE LA SDC
Extrait du procès-verbal de la
Réunion du conseil d'administration tenue le (inscrire la date)

ATTENDU que la Ville de Québec (ci-après appelée : VILLE) souhaite encourager le développement et l'animation des artères commerciales de quartier;

ATTENDU que (inscrire le nom de la SDC) (ci-après appelée : SDC) désire promouvoir la réalisation de projets propices au développement économique, stimuler la croissance des affaires dans le secteur de (inscrire le nom de l'artère commerciale), favoriser l'entrepreneuriat et contribuer au maintien ainsi qu'à la création d'emplois dans ce secteur, grâce à la réalisation du plan d'action (ci-après appelé : PROJET) joint à la présente demande;

ATTENDU que la SDC souhaite présenter à la VILLE une demande d'aide financière dans le cadre du programme Soutien financier aux sociétés de développement commercial (SDC) (ci-après appelé : PROGRAMME) afin de procéder à l'embauche d'une ressource à temps plein dont le mandat consiste à mettre en oeuvre le plan d'action annuel de la SDC pour la réalisation du PROJET.

IL EST PROPOSÉ PAR (inscrire le nom de la personne qui fait la proposition)

APPUYÉ PAR (inscrire le nom de la personne qui appuie la proposition)

ET RÉSOLU :

D'autoriser, (inscrire le nom de la personne), représentant de la SDC, à déposer une demande d'aide dans le cadre du PROGRAMME;

De s'engager à dépenser la subvention pour l'embauche d'une ressource à temps plein dont le mandat consiste à mettre en oeuvre le plan d'action annuel de la SDC pour la réalisation du PROJET pour l'année de la demande;

De confirmer que la SDC compte (inscrire le nombre de membres dans le district) établissements d'affaires membres dans son district et (inscrire le nombre de contribuables hors du district) établissements d'affaires membres hors de son district;

D'approuver la (inscrire « poursuite » ou « mise en oeuvre ») de la stratégie de développement commercial (inscrire les trois années visées par la stratégie de développement commercial) tel que présentée;

D'approuver le plan d'action pour l'année (inscrire l'année de la demande) tel que présenté;

D'adopter le budget annuel de (inscrire le montant de revenus du budget) dont les cotisations des membres dans le district sont de (inscrire le montant des cotisations perçues dans le district) et les revenus autonomes¹ sont de (inscrire le montant des revenus autonomes);

De confirmer que l'ensemble des renseignements fournis dans le cadre de la présente demande d'aide est vrai et complet;

Selon ce que le contexte exige, le singulier comprend le pluriel et le masculin comprend le féminin, et inversement;

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

(Inscrire le nom du signataire et son titre)

Date

¹ Les revenus autonomes sont les revenus bruts de la SDC, excluant toute l'aide obtenue des différents services de la Ville de Québec.

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le Programme de soutien financier aux sociétés de développement commercial afin notamment d'alléger les critères d'admission applicables aux sociétés de développement commercial qui désirent se prévaloir d'un soutien financier.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.